

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 - Examen - Décisions - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 de la Communauté.

Ce document reprend :

- 1) Les reports provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2009 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser.

Pour le budget principal et les budgets annexes, il est tenu compte de la délibération n°2010/xxxx du 25 juin 2010 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2009.

- 2) Les recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles.
- 3) Les mouvements d'ordre qui concourent à gonfler les masses du budget sans influencer sur son équilibre.

Les tableaux ci-après récapitulent, par section, les masses des trois rubriques ci-dessus.

Tableaux

Au final, le budget supplémentaire 2010 se présente, en résumé et grandes masses, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
A - Résultat de clôture (1)	371.921.479,90	113.983.406,37
B - Restes à réaliser (2) mouvements	193.376.628,32	300.874.972,55
C - Opérations nouvelles	-24.546.795,87	42.090.748,52
TOTAL MOUVEMENTS REELS	540.751.312,35	456.949.127,44
B – Restes à réaliser (3) mouvements d'ordre	10.467.537,40	10.467.537,40
D – Autres mouvements d'ordre	87.757.614,90	87.757.614,90
TOTAL Mouvements d'ordre	98.225.152,30	98.225.152,30
TOTAL	638.976.464,65	555.174.279,74
Excédent		83.802.184,91
TOTAL GENERAL	638.976.464,65	638.976.464,65

(1) Avec les résultats des Régies des Restaurants Administratifs, du SPANC, de l'Abattoir et de l'Eau Industrielle, soit 961.371,06 € en recettes et 140.387,78 € en dépenses.

(2) Avec les restes à réaliser des Régies des Restaurants Administratifs, du SPANC, de l'Abattoir et de l'Eau Industrielle, soit 306.578,03 € de dépenses.

(3) Des recettes à réaliser d'avances et de subventions d'équipement à verser par le Budget Principal à des budgets annexes sont considérées comme des mouvements réels dans les reports mais comme des mouvements d'ordre dans la méthode d'agrégation des comptes adoptée par la CUB.

Ils représentent un total de 10.467.537,40 € soit pour les avances : 841.133,76 € au budget annexe « ZAC Madère », à Villenave d'Ornon, 2.951.459,17 € au budget annexe « ZAC du Tasta » à Bruges, 3.005.277,57 € au budget annexe « ZAC des Quais » à Floirac, 3.104.967,59 € au budget annexe « Lotissements » et 160.776,13 € au budget annexe « Caveaux » et pour les subventions : 403.923,18 € au profit du budget annexe « ZAC du Tasta ».

Il est à noter qu'à l'issue de l'établissement du budget supplémentaire, le résultat de 83.802.184,91 € mentionné ci-dessus et restant en attente d'utilisation se répartit, par budget et par section, comme suit.

Budgets	Investissement	Fonctionnement	Total
	Résultat en attente d'utilisation	Résultat en attente d'utilisation	
Budget Principal	41.442.106,65	0,00	41.442.106,65
Régie des Restaurants administ°	69.396,12	0,00	69.396,12
Déchets ménagers et assimilés	0,00	0,00	0,00
Assainissement	0,00	1.195.150,57	1.195.150,57
Régie du SPANC	157.926,00	0,00	157.926,00
Transports	24.234.629,87	0,00	24.234.629,87
Parc de Stationnement	5.746.584,59	0,00	5.746.584,59
Abattoir	7.485.275,62	0,00	7.485.275,62
Régie de l'Abattoir	426.857,24	0,00	426.857,24
Crématorium	1.590.330,07	1.143.374,39	2.733.704,46
Service extérieur des pompes funèbres	30.406,87	0,00	30.406,87
Réseau de Chaleur	0,00	0,00	0,00
Lotissements	0,00	20.766,00	20.766,00
Zac	0,00	19.595,89	19.595,89
Zac du Tasta	0,00	469,61	469,61
Zac des Quais	0	137,95	137,95
Régie de l'Eau Industrielle	239.177,47	0,00	239.177,47
Total	81.422.690,50	2.379.494,41	83.802.184,91
% dans total par rubrique	97,16%	2,84%	100,00%

Ce résultat sera utilisé, en tant que de besoin, dans le cadre des décisions modificatives à intervenir d'ici la fin de l'exercice en cours.

Ceci ayant été exposé, il convient de préciser qu'un certain nombre de propositions figurant dans ce document budgétaire nécessitent d'être formellement actées dans la présente délibération par le Conseil de Communauté. Il s'agit des propositions suivantes :

Au budget annexe Abattoirs

- L'attribution par le budget principal, comme le principe en a été arrêté notamment dans le cadre de la délibération n° 2010/xxxx du 25 juin 2010 d'affectation des résultats du compte administratif 2009, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140.387,78 € à l'activité « Abattoir » de la Communauté Urbaine en vue d'assurer le financement du déficit d'exploitation résiduel de même montant constaté au terme de l'exercice 2009 au niveau des comptes de la Régie à simple autonomie financière.

La prise en charge dès l'exercice 2010 de ce déficit est incontournable au regard des problèmes de trésorerie que ne manque pas de créer dans les comptes de la régie une telle insuffisance de financement et du caractère irréaliste de la répercussion de ce déficit sur les opérateurs du service (140.387,78 €)/2.350 tonnes = 59,74 € la tonne). Il est, dès lors, nécessaire que notre Etablissement couvre ce déficit par l'octroi d'une nouvelle subvention versée dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au budget annexe Transports

- L'attribution par le budget principal, dans le respect des articles 7 et 15 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, d'une subvention d'équipement de 16.054.602,18 € affectée au financement de la réalisation de la 3^{ème} phase du T.C.S.P.

L'octroi de cette subvention peut être financé par les économies de même montant (16.054.602,18 €) qui ont été réalisées en 2009 sur la prévision de subvention d'exploitation qui devait être versée par le budget principal au budget Transports.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté,

- ✓ Après avoir entendu le rapport de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté, sur le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2010 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
 - Après avoir pris connaissance du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006,
 - Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 rénovée et ses dérivés applicable depuis le 1^{er} janvier 2008,
 - Vu la délibération n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14,
 - Vu la délibération n° 2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
 - Vu la délibération n° 2010/xxx du 25 juin 2010 adoptant les résultats du compte administratif pour l'exercice 2009 à reprendre au budget supplémentaire 2010,

- Vu la délibération n° 2010/xxxx du 25 juin 2010 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2009,
 - Vu la délibération n° 2010/0297 du 28 mai 2010 révisant et complétant les Autorisations de Programme/Crédits de paiement (AP/CP) mises en œuvre pour une liste de projets importants du budget de la Communauté Urbaine,
 - Vu la délibération n° 2010/0298 du 28 mai 2010 révisant les autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) de la 3^{ème} phase du T.C.S.P.,
- ✓ Après que M. le Président ait vérifié que le quorum était bien acquis et que le Conseil de Communauté a bien délibéré sur le fait :
- 1^o) - **d'autoriser** l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues au 1^{er}) de l'article L 2224-2 du C.C.C.T., d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140.387,78 € au budget annexe Abattoir en vue de son versement au budget de la Régie à simple autonomie financière pour financer le résultat déficitaire résiduel enregistré au titre de l'exercice 2009 avec inscription des crédits,
- au budget principal, en dépenses de la section de fonctionnement, au chapitre 67, à l'article 67441, s/fonction 92,
 - au budget annexe Abattoir, en recettes de la section de fonctionnement, au chapitre 77, à l'article 774, et en dépenses, au chapitre 67, à l'article 6743 pour être versé à la Régie Abattoir.
- 2^o) – **d'autoriser** l'attribution par le budget principal, dans le respect des dispositions prévues par les articles 7 et 15 de la loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, d'une subvention d'équipement d'un montant de 16.054.602,18 € au budget annexe Transports pour financer, le moment venu, une partie des travaux projetés au titre de la 3^{ème} phase du TCSP,
- au budget principal, en dépenses de la section d'investissement, au chapitre 204, à l'article 204164, s/fonction 8150,
 - au budget annexe Transports, en recettes de la section d'investissement, au chapitre 13, à l'article 13150002 « subventions d'équipement transférables – groupements de collectivités ».
- 3^o) - **d'approuver**, chapitre par chapitre, et selon le détail déjà reproduit ci-dessus, le projet de budget supplémentaire 2010 de la Communauté Urbaine,
- 4^o) – **d'arrêter** les grandes masses de ce budget supplémentaire 2010 comme suit :

LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	459.523.221,62	551.599.269,89	427.413.253,22	454.058.816,33	32.109.968,40	97.540.453,56
Section de fonctionnement	95.651.058,12	87.377.194,76	29.535.874,22	86.692.496,02	66.115.183,90	684.698,74
TOTAUX	555.174.279,74	638.976.464,65	456.949.127,44	540.751.312,35	98.225.152,30	98.225.152,30
EXCEDENT	83.802.184,91		83.802.184,91			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	638.976.464,65	638.976.464,65	540.751.312,35	540.751.312,35	98.225.152,30	98.225.152,30

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communauté d'Avenir s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 20 JUILLET 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2010</p>

M. LUDOVIC FREYGEFOND